

CONDITIONS GENERALES & REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 – Conditions Générales et Règlement intérieur

Les présentes conditions générales et le présent règlement seront affichés de façon permanente à l'accueil du Centre Showtime Danse et sera consultable par tous. Toute inscription au Centre Showtime Danse vaut acceptation de ces conditions générales et du règlement intérieur.

Article 2 – Dispositions légales

« Centre Showtime Danse » est le nom commercial d'un centre de danse privé destiné aux amateurs et aux professionnels, répondant aux obligations formulées par la législation en vigueur. Les tarifs des cours sont établis annuellement. Ils sont consultables dans le hall d'accueil et sur le site internet www.showtimedanse.com.

Article 3 – Inscriptions

Tous les cours collectifs sont dispensés de septembre à juin hors vacances scolaires zone C sous la forme d'un abonnement annuel non cessible, ni remboursable, ni fractionnable.

Afin de valider l'inscription, le Centre Showtime Danse requiert les pièces suivantes :

- Fiche d'inscription remplie, datée et signée par l'élève (si majeur) ou son représentant légal (si mineur).
- Conditions générales et Règlement intérieur datés et signés par l'élève et son représentant légal (si mineur).
- Certificat médical de non contre-indication de moins de 3 mois, attestant de l'aptitude de l'élève aux pratiques pour lesquelles il s'inscrit.
- Versement intégral du montant des cours.

Article 4 – Paiement

Tous les cours sont intégralement à la charge de l'élève et payables d'avance lors de l'inscription. Le règlement peut se faire par chèques, espèces, chèques-vacances ANCV et carte bleue.

Le Centre Showtime Danse propose des réductions (étudiant, 2nd enfant). Un justificatif sera systématiquement demandé pour pouvoir en bénéficier.

Le Centre Showtime Danse propose des facilités de paiement jusqu'à 10 fois en établissant 10 chèques rédigés à la même date et remis lors de l'inscription (à l'ordre de Showtime Danse). Le premier chèque sera encaissé le mois de la remise des chèques et les suivants seront encaissés aux alentours du 10 des mois suivants. La possibilité d'un prélèvement automatique suivant un échéancier est également possible si l'élève opte pour une inscription en ligne par l'intermédiaire du site internet du Centre Showtime Danse.

Toute année commencée est intégralement due.

Pour un cours particulier, un premier rendez-vous de 15 minutes est proposé et offert afin d'évaluer la demande. Pour chaque cours particulier, un rendez-vous est pris. Tout rendez-vous non annulé au moins 48 heures à l'avance est considéré comme effectué et donc dû. Il ne sera ni reportable ni remboursable.

En cas de chèque impayé, le dossier sera transmis au contentieux à des fins de recouvrement. Les frais de procédure seront à la charge exclusive de l'adhérent ou de son représentant légal.

Article 5 - Consignes pendant les cours

Pendant toute la durée de leur présence dans l'établissement, il est demandé aux parents ainsi qu'aux élèves d'être le plus silencieux possible, de ne pas courir et de respecter les consignes de sécurité et d'hygiène applicables à l'ensemble des locaux dont notamment l'interdiction formelle de fumer, de consommer des substances alcoolisées ou prohibées par la loi, de manger ou mâcher tout aliment dans les salles. Il est également interdit de stationner devant l'entrée principale de l'établissement, gênant toute circulation en cas d'urgence. Il est formellement conseillé d'avoir une tenue correcte et adaptée à la discipline, de ne pas crier ou parler fort dans l'enceinte et à l'extérieur du bâtiment pour ne pas gêner les voisins. Les téléphones portables doivent être en mode silencieux pendant la durée des cours. L'accès aux vestiaires et aux studios de danse est exclusivement réservé aux élèves et professeurs du Centre Showtime Danse. L'élève reconnaît avoir été informé que le vestiaire et tous les espaces de l'établissement sont sans surveillance pendant et en dehors des heures de cours. Il est donc vivement conseillé de ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires ou dans les studios de danse. Le Centre Showtime Danse ne pourra être tenu responsable en cas de perte ou de vol. Par ailleurs, l'élève s'engage à respecter l'ensemble des règles affichées au sein du Centre Showtime Danse.

Article 6 - Absence et Présence

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Les absences ou arrêt durant la saison en cours ne peuvent être en aucun cas déduites ni remboursées.

Pour d'évidentes raisons sanitaires, en cas de maladie contagieuse, les élèves sont invités à ne pas assister aux cours et prévenir l'administration et le professeur. En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, les parents et les élèves seront prévenus par toute forme de moyens de communication mis à la disposition de l'administration du Centre Showtime Danse par l'élève (email, téléphone, etc.). Un message sera affiché dans le hall d'accueil. Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer avant de laisser l'élève seul, que les cours ont bien lieu.

Article 7 – Carte d'accès au Centre Showtime Danse

La carte d'accès est obligatoire, nominative et incessible. Elle donne droit à des avantages auprès des partenaires du Centre Showtime Danse et des tarifs réduits pour les stages. Elle est remise à l'élève qui devra régler la somme de 15 euros s'il venait à perdre la carte d'accès. La carte est valable pour le temps du contrat. Chaque élève a l'obligation de présenter sa carte au lecteur pour accéder au centre. La non présentation de la carte peut priver l'élève du droit d'entrée. L'élève est personnellement responsable de la carte et devra la remettre à l'accueil au terme de la saison de danse.

Article 8 - Stages

Des stages de danse enfants et adultes pourront être organisés pendant les périodes scolaires, les vacances scolaires zone C et les week-end. Ils feront l'objet d'une tarification distincte et d'une inscription spéciale à chaque stage. Les inscriptions payées aux stages sont non remboursables ou échangeables en cas d'absence.

Article 9 – Cours Open

Les cours open sont des cours en libre accès.

L'élève peut souscrire un forfait open pour un ou plusieurs cours qu'il pourra utiliser dans les cours open de son choix. Le planning de cours open est défini pour des périodes de 3 mois et est ensuite réactualisé au terme d'une période. Le planning de cours open est susceptible d'être modifié tous les trimestres. Le professeur n'est pas tenu de dispenser le cours open si le nombre d'élèves présents est inférieur ou égale à 3.

Article 10 – Annulation ou modification d'une activité

La direction du centre se réserve le droit d'annuler ou modifier la programmation d'une activité en cas d'inscriptions insuffisantes.

Article 11- Droit à l'image

L'élève autorise le Centre Showtime Danse à utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit. Par ailleurs le Centre Showtime Danse souligne le fait que pour tous les cours et stages de danse, ainsi que les spectacles et événements auxquels les élèves seront amenés à participer, les prises de sons, de vues, de photographies sont interdites et que dans le cas où elles seraient autorisées, elles devront être limitées à un strict usage dans le cadre familial.

Article 12 – Loi informatiques et libertés

Le traitement informatique du dossier de l'élève dans le cadre de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, lui ouvre droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données du dossier. Pour user de cette faculté, le Membre doit s'adresser au service clientèle du club.

Article 13 - Manquement au présent règlement

Tout manquement aux conditions générales et règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

A Cergy, le Je reconnais avoir pris connaissance des présentes conditions générales ainsi que du présent règlement et y adhérer sans réserve ni restriction.

Elève _____

Nom et coordonnées du Représentant légal (si élève mineur) : _____

Signature précédée de la mention « Bon pour accord »